

FRAIS FACTURÉS AUX USAGERS

Programme de **Production horticole** (DEP 5348)

Année scolaire 2026-2027

Début de la formation : 4 août 2026 - **Fin** de la formation : 18 juin 2027

	Usagers de moins de 18 ans	Usagers de 18 ans et plus
MANUEL SCOLAIRE ET MATÉRIEL DIDACTIQUE		
Cahier d'exercices	<i>Adopté par le conseil d'établissement en vertu de la résolution CE-25/26-23</i>	
Principes de botanique (version papier et numérique) - CEMEQ	17,02 \$	17,02 \$
Amendement et fertilisation (version papier et numérique) - CEMEQ	14,99 \$	14,99 \$
Recueil maison		
Reprographie	6,22 \$	6,22 \$
Manuel de références		
Guide d'identification des mauvaises herbes (version papier) - CRAAQ	0,00 \$	22,41 \$
Dépôt pour prêt de matériel		
Dépôt remboursable à la fin de l'année scolaire	0,00 \$	200,00 \$
Total	38,23 \$	260,64 \$

Modalités de paiement

Les frais de scolarité peuvent être payés en ligne, par carte de crédit. Il est également possible de payer par carte de crédit en téléphonant au 450 434-8150, poste 26061. Les personnes qui désirent payer en argent comptant, par chèque, par mandat-poste ou par carte de débit doivent se présenter au centre pendant les heures d'ouverture de l'accueil.

Pour les personnes qui sont prestataires de l'assurance-emploi ou de l'assistance-emploi elles devront d'abord obtenir l'autorisation de leur agent ou agente. Par la suite, elles devront se présenter au CFAM pour payer les frais et obtenir un reçu qui devra être remis à l'organisme concerné afin d'obtenir un remboursement selon les modalités convenues.

Prêt de matériel

L'élève est responsable des biens qui lui sont prêtés. Dans le cas de perte ou de bris, l'élève devra assumer les coûts de remplacement pour ce bien.

Modalités de remboursement

En cas d'abandon, les frais chargés seront remboursés en fonction des dépenses réelles encourues pendant la période de fréquentation scolaire de l'élève.

DESCRIPTION DE L'ÉQUIPEMENT ET DU MATÉRIEL

Les items énumérés ci-dessous ne sont pas disponibles au centre. De fait, afin que les élèves puissent acheter les bons équipements et les bonnes fournitures scolaires, ils sont invités à se présenter à la soirée d'accueil qui aura lieu le jour précédent la rentrée scolaire (les détails seront transmis ultérieurement par courriel). Le personnel enseignant présentera les équipements qui devront être achetés et, par le fait même, les élèves pourront poser toutes les questions liés aux achats à faire et à l'utilisation de ces équipements.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE

Adopté par le conseil d'établissement en vertu de la résolution CE-25/26-22

1 paire de bottes de sécurité munie d'une semelle résistante aux perforations et d'un embout protecteur de classe 1 (avec triangle vert de la CSA)		100,00 \$
1 paire de couvre-bottes en caoutchouc ou bottes d'eau avec embout protecteur de classe 1 (avec triangle vert de la CSA), avec doublure amovible pour l'hiver		80,00 \$
1 paire de gants de travail pour atelier de mécanique		7,00 \$
1 Masque respiratoire		25,00 \$
1 couvretout pour l'atelier de mécanique et soudure		65,00 \$
1 boîte de gants de nitrile bleus		16,00 \$
1 ensemble de pluie imperméable		50,00 \$
1 boîte de bouchons d'oreilles (facultatif)	Selon le format :	Entre 5,00 \$ et 25,00 \$
1 paire de gants de jardinage		5,00 \$

* Dans le cas de port de lunettes de vue, celles-ci doivent être conformes aux normes CSA (anti-choc) et munies de protecteurs latéraux translucides. Prendre note que les coûts sont approximatifs

MATÉRIEL D'USAGE PERSONNEL

Adopté par le conseil d'établissement en vertu de la résolution CE-25/26-22

2 cartables de 2 pouces	1 petit calepin de poche
1 paquet de 200 feuilles mobiles	1 crayon surligneur
Crayons à mine	1 calculatrice de poche
Gommes à effacer	2 stylos (1 bleu et 1 rouge)
1 règle de 15 cm	1 paire de chaussures d'intérieur

ACCÈS À LA FORMATION

Adopté par le conseil d'établissement en vertu de la résolution CE-25/26-17

Le Centre de formation agricole de Mirabel (CFAM), par le biais du conseil d'établissement et du comité L'Entre-Aide, met à la disposition des élèves des fonds dans le but de les aider financièrement à accéder à la formation et obtenir un diplôme. Voici les trois mesures à leur disposition :

1) Entente de paiement

Il est possible de faire une entente de paiement pour les frais de scolarité afin de répartir le montant à payer en plusieurs versements. Voir les modalités avec la secrétaire à l'accueil.

2) Fond de dépannage

Un prêt peut être accordé aux élèves en attente d'entrée d'argent pour leur permettre de répondre à des besoins immédiats et urgents pour un montant entre 100 \$ et 500 \$. Les élèves doivent expliquer la situation et s'entendre avec la direction sur les modalités de remboursement du prêt.

3) Fond d'urgence

Le fond d'urgence permet de faire des dons aux élèves dans le besoin pour leur permettre de couvrir des besoins de bases et, ainsi, faciliter l'accès et la poursuite de la formation. Toutes les demandes seront analysées par la direction et les équipes enseignantes.